

COMPTE-RENDU
Réunion du Conseil municipal
du 30 MARS 2016

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Secrétariat Général

Membres présents : Pierre-Marie CHARVOZ, Jean-Paul MARGUERON, Marie-Paule GRANGE, Philippe GEORGES, Sandrine TESTON, Patricia SONZOGNI, Lucie DI CANDIDO, Pierre GROS, Georges NAGI, Daniel MEINDRE, Michel BONARD, Pierre GADEN, Jean-Claude PETTIGIANI, Marie LAURENT, Isabelle BRUN, Françoise MEOLI (partie à 20h20, procuration à Pierre GADEN), Dominique JACON (arrivé à 19h30, procuration à Ségolène BRUN), Mario MANGANO, Ségolène BRUN, Valérie DENIS, Florian BISSCHOP, Josiane VIGIER, Philippe ROLLET, Françoise COSTA, Florence ARNOUX LE BRAS, Daniel DA COSTA, Lomig LE BRAS.

Membres absents : Marie-Christine GUERIN (procuration à Marie LAURENT), Sophie PELLETIER (procuration à Pierre-Marie CHARVOZ).

Secrétaire de séance : Valérie DENIS.

Diffusion : Conseil municipal, services municipaux, presse.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation des conseillers, le compte rendu du conseil municipal du 9 mars 2016.

Florence ARNOUX LE BRAS souhaite apporter les modifications suivantes :

Ajouter page 9 :

"Jean-Paul MARGUERON confirme à Florence ARNOUX LE BRAS, inquiète des coûts pour la commune, que la ville n'a pas prévu d'investissement dans le cahier des charges... ».

Ajouter page 10 en haut :

« Florence ARNOUX LE BRAS précise que le but de la réforme était d'alléger la journée des enfants mais qu'ils sont en réalité plus fatigués de leur semaine et ne comprennent pas toujours ce qu'est le périéducatif entre l'école et le périscolaire, même si les activités proposées par les animatrices sont intéressantes. Les enfants présents aux temps périéducatifs étant les mêmes ou presque qu'aux temps périscolaires, est-il nécessaire d'avoir un projet périéducatif? ».

Ajouter page 11 avant dernière phrase :

« Elle précise qu'elle a rencontré Monsieur le Maire en tant que conseiller départemental au Conseil départemental en avril 2015 au sujet de la facture de près d'un million d'euros laissée aux contribuables savoyards dans ce dossier. A l'époque il était question d'une réouverture possible de l'école à la rentrée 2016. Elle demande où on en est à ce sujet ».

Ajouter page 11 après la dernière phrase :

Monsieur le Maire l'invite à prendre l'attache des responsables diocésains ainsi que du Président du Conseil départemental. Florence ARNOUX LE BRAS demande si Monsieur le Maire ne s'occupe plus du dossier.

Philippe ROLLET souhaite apporter les modifications suivantes :

Page 7 - Point 2 Finances - Point B : rénovation du stade Gavarini :

Intervention de Philippe ROLLET :

« Philippe ROLLET regrette qu'il n'y ait pas d'autres projets à proposer dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local. Mon inquiétude repose sur le fait que le stade Gavarini est déjà subventionné à hauteur de 48 % dans le cadre du CTS (Département) ; le risque est donc d'atteindre le plafond de subventionnement et ainsi toucher moins que ce que nous pourrions obtenir dans le cadre du fond d'investissement (Etat).

Madame la DGS Marie Christine PAVIET m'indique que le plafond de subvention est de 30 % du coût des travaux du projet mais qu'une rencontre avec Monsieur le Sous-Préfet laisse espérer que nous pourrions toucher plus que ce plafond. Elle indique également que nous allons proposer au mois de mai /juin le dossier centre-bourg présenté en 2014 dans le cadre de la seconde enveloppe de l'Etat de 500 M€ ».

Philippe ROLLET précise à Marie-Christine PAVIET : « Votre réponse m'amène à une seconde réflexion, le projet centre-bourg de 2014 est un dossier dans lequel était intégré un certain nombre de projets privés, donc non éligibles, mais aussi des projets publics dont le coût total ne pourra être assumé par la collectivité malgré la potentielle subvention allouée par l'Etat dans le cadre des 500 M€.

Il semblerait important de revoir ce programme de centre-bourg afin de mettre toutes les chances de notre côté pour être éligible à cette enveloppe ».

Page 11 - Questions diverses - 9ème ligne en partant de la fin :

Absence de Monsieur le Maire au conseil communautaire de la 4C.

Philippe ROLLET fait remarquer que les absences signalées par Monsieur le Maire concernent un poste de suppléant c'est-à-dire sans prise de parole ni la possibilité de voter.

Page 11 - Questions diverses - 6ème ligne en partant de la fin :

Tabellion : Philippe ROLLET demande si des particuliers sont concernés et quels sont les risques de contentieux.

Ces remarques étant prises en compte, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1. FINANCES**a) Approbation du compte administratif 2015**

Budget principal, budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement

BUDGET PRINCIPAL

Jean-Paul MARGUERON précise à l'assemblée qu'un document complet de ce compte administratif a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux.

Il présente le compte administratif qui fait apparaître des charges à caractère général inférieures à 2 millions d'€ ce qui n'était jamais arrivé jusqu'à aujourd'hui.

Les charges de personnel s'élèvent à 6 377 000 €, le FPIC à 45 537 €, les autres charges courantes à 1 714 802 €, soit un total de 11 011 712 €.

Sur les charges à caractère général, il est à noter quelques dépenses supplémentaires, notamment en eau et en assainissement ainsi que les transports. Il est également à noter des dépenses en moins comme l'énergie, les combustibles, les carburants et des versements à des organismes de formations (le CNFPT n'avait pas facturé 22 000 €).

Pour les frais de personnel, il manque 25 000 € (remboursement à la CCCM) qui seront intégrés dans le budget primitif 2016.

Pour les recettes : concessions cimetières (plus que la prévision : 36 000 €), occupation du domaine public (travaux sur la cathédrale), impôts et taxes (dernier mandatement de 70 000 €).

Au niveau des investissements : 912 138 € en 2015.

Le reste à réaliser est de 572 000 €. Il concerne principalement les travaux sur l'Arvan.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Jean-Paul MARGUERON expose le compte administratif du budget annexe de l'eau.

Résultat de clôture en fonctionnement : 161 009,37 €.

Budget d'investissement : déficit de 1 828,86 €.

Philippe ROLLET indique que la gestion de l'eau est très bonne depuis plus d'un siècle.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Jean-Paul MARGUERON expose ensuite le compte administratif du budget annexe de l'assainissement.

Il précise que ce budget se porte bien, il est en excédent. Pas trop de dépenses.

La plus grosse dépense concerne la station d'épuration. Pas de gros travaux en prévision mais il faut toujours être vigilant.

Monsieur le Maire annonce qu'il quittera la séance pour le vote des différents comptes administratifs.

Il demande l'accord de l'assemblée pour que la présidence de séance soit assurée par Jean-Paul MARGUERON concernant l'approbation de ces comptes administratifs.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire quitte la salle à 18h55 et laisse la présidence à Jean-Paul MARGUERON qui fait procéder au vote des différents comptes administratifs 2015.

Compte administratif 2015 budget principal :

Vote à l'unanimité.

Compte administratif 2015 budget annexe de l'eau :

Vote à l'unanimité.

Compte administratif 2015 budget annexe de l'assainissement :

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire revient en séance à 18h57.

b) Approbation de la conformité du compte de gestion avec le compte administratif

Budget principal, budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement

Vote à l'unanimité.

c) Affectation des résultats 2015

Budget principal, budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement

BUDGET PRINCIPAL

Compte 1068	Autres réserves	1 230 817,68 €
Compte 001	Résultat d'investissement reporté	321 411,74 €

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Compte 1068	Autres réserves	161 009,37 €
Compte 001	Résultat d'investissement reporté	1 828,86 €

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Compte 1068	Autres réserves	40 053,03 €
Compte 001	Résultat d'investissement reporté	12 912,34 €
Compte 002	Résultat de fonctionnement reporté	33 659,00 €

Affectation des résultats 2015 - Budget principal : Vote à l'unanimité.

Affectation des résultats 2015 - Budget annexe de l'eau : Vote à l'unanimité.

Affectation des résultats 2015 - Budget annexe de l'assainissement : Vote à l'unanimité.

d) Vote des budgets – Vote du budget primitif 2016**BUDGET PRINCIPAL**

Jean-Paul MARGUERON fait une présentation du budget primitif. Tous les éléments de détails ont été communiqués à l'ensemble du conseil municipal par document joint à la convocation et à la note de synthèse. Jean-Paul MARGUERON commente ces documents. Il indique que :

Ce budget est équilibré à 17 873 621,96 € avec les restes à réaliser.

La section de fonctionnement s'élève à 12 641 302,15 € et la section d'investissement s'élève à 5 232 319,81 €.

Les charges à caractère général, chapitre 011, s'élèvent à 2 051 290 €.

Les charges de personnel s'élèvent à 6 044 000 €.

Le FPIC s'élève à 605 000 €.

Sur les recettes : atténuation de charges : prévision à 75 000 € (remboursement des agents en maladie).

Concession de cimetières : 35 000 € pour cette année. Réajustement par rapport à la réalisation du compte administratif 2015.

Impôts et taxes : augmentation de la taxe foncière de 1 % des bases.

73 000 € de base supplémentaire reçus en fin d'année ont été intégrés.

Investissement : Opérations nouvelles : 3 350 337 € (il faut ajouter 30 000 € de dépenses imprévues et 572 000 € de report).

Budget d'investissement 2016 : 3 920 356 €.

Florence ARNOUX LE BRAS souhaite faire une intervention :

« Chers collègues,

Nous considérons que notre rôle de conseillers est de formuler des propositions pour tirer notre Ville d'une situation difficile et lui rendre du dynamisme. Nous ne rappellerons pas toutes les propositions faites en débat d'orientation budgétaire ou durant l'année 2015. Mais, puisque nous sommes sur le point de voter le budget 2016, nous rappellerons les trois objectifs que ces propositions visent à atteindre et qui sont prioritaires à nos yeux.

Le premier est de retrouver une marge de manœuvre financière pour permettre une vision à moyen terme, par exemple, une programmation pluriannuelle des travaux à laquelle on puisse se tenir dans les années qui viennent. Pour cela, il faut poursuivre dans la recherche d'économies sur le fonctionnement, ainsi celui de l'EPIC Saint-Jean Tourisme et événements, les transports urbains, pour lesquels il serait nécessaire de renégocier la charge actuelle

auprès de la Communauté de Communes et même des économies sur les indemnités des élus ainsi que leurs frais de déplacement. Il reste de nombreuses pistes d'actions permettant de réduire les charges. Pour développer l'exemple de l'EPIC, il faut travailler sur sa structure afin de l'adapter aux besoins réels. En effet, les charges de personnel se montent à environ 500 000 € pour 2016 sur un budget total de 930 000€. Monsieur le Président de l'EPIC a lui-même évoqué en comité directeur du 13 novembre 2016 la nécessité de supprimer plusieurs postes. La compétence tourisme étant bientôt intercommunale, ce travail est particulièrement urgent.

Le second objectif est de rendre notre ville plus attractive, non par des événements très ponctuels mais par un travail de fond. Dans votre programme des municipales étaient prévus des travaux sur la place du forum. Nous avons envisagé l'an dernier que le contrat de centralité fût affecté à ce genre d'investissement. Il apparaît donc que nous sommes d'accord sur la nécessité de rendre notre ville plus agréable pour tous, habitants et touristes. Puisque la commune ne dispose plus des moyens financiers pour envisager des travaux importants, il faut faire avec notre budget. Vous avez, semble-t-il, retenu l'idée proposée en débat d'orientation budgétaire de donner un aspect plus attractif à l'ancien Evêché en repeignant ses grilles. Comme nous l'avions dit alors, ce n'est qu'un exemple et il y aurait beaucoup à faire.

Le troisième objectif est d'inscrire notre commune dans une démarche dynamique. Notre projet Vivons Saint-Jean était de tourner notre Ville et notre territoire vers l'accueil des seniors, un de ses objectifs était de ramener de la population en centre-ville de notre commune, d'y ramener de la vie et de l'activité pour nos commerces. C'est pourquoi, hier soir encore, nous l'avons défendu en Communauté de Communes, comme une réponse possible à la problématique de la baisse et du vieillissement de notre population. Si vous avez un autre projet permettant de répondre à cette problématique, il semble urgent que ce conseil municipal et la population le connaissent car un jour cela ne suffira plus de nier la réalité d'un déclin bien avancé. Il faudra agir pour le combattre. La question qui se pose n'est plus comment atteindre les 10 000 habitants (comme en 2008) mais comment dépasser de nouveau les 8 000 et retrouver un jour 9 000 habitants. Nous sommes preneurs de toute solution réaliste et efficace.

Nous ne voterons pas contre le budget primitif 2016, considérant qu'il n'est prévu ni augmentation des taux d'imposition, ni nouvel emprunt. Cependant, nos propositions n'ont été que trop partiellement suivies pour produire de vrais effets et pour atteindre les trois objectifs mentionnés: retrouver une marge de manœuvre financière, rendre notre Ville plus attractive et inscrire notre commune dans une démarche dynamique, il reste beaucoup à faire, c'est pourquoi, nous nous abstiendrons.

Chers collègues, merci de votre attention ».

Dominique JACON arrive en séance à 19h30.

Philippe ROLLET souhaite intervenir également :

« Alors que vous nous avez annoncé le pire pour justifier une « cure d'amaigrissement » sur certaines lignes budgétaires (dont nous n'approuvons ni le choix puisque nous vous avons fait d'autres propositions, ni la méthode puisque les décisions sont prises sans concertation), la situation financière de la commune est toute autre aujourd'hui grâce à des paramètres que nous ne maîtrisons pas comme :

- des baisses de dotation de l'Etat bien moins importantes que prévues,

- des dépenses réduites grâce à un hiver doux,

- ou des ventes (notamment à TELT) pour un montant important.

Mais c'est surtout grâce à la bonne gestion, depuis 2001, du budget de la communauté de communes Cœur de Maurienne qui permet d'apporter un soutien financier par redistribution aux communes. La CCCM a su créer des richesses en investissant sans recourir à l'emprunt et a même stratégiquement gardé « un bas de laine ».

Et Saint-Jean-de-Maurienne en bénéficie largement aujourd'hui : cette dotation de solidarité et le fonds de concours représentent environ 75 0000 € pour notre ville, nous pouvons également espérer une enveloppe supplémentaire en septembre pour atteindre une dotation de solidarité de : 900 000 € à 1 000 000 € pour l'année 2016.

En 2008, Monsieur le Maire, vous proclamiez « Saint-Jean, la belle endormie » ; 8 ans après votre première élection, on peut qualifier la ville de « Saint-Jean, la belle malade » :

Malade de ses pertes démographiques,

Malade de son image,

Malade de son attractivité,

Malade de son leadership,

Malade de sa gouvernance à plusieurs têtes.

Mon équipe et moi-même ne pouvons pas nous résigner à un tel constat. C'est dans un esprit combatif, pour des perspectives d'avenir plus réjouissantes et dans le seul intérêt de la collectivité que nous avons intégré la commission « Entrée Nord » et la commission « Centre-bourg».

Nous ferons des propositions pour que :

- d'une part, l'aménagement de l'entrée Nord et la Gare Internationale soient des leviers économiques forts,

- et d'autre part, le dossier de revitalisation du centre-ville dont le soutien au commerce est l'axe principal soit éligible aux financements des centres-bourgs.

Au-delà des enjeux majeurs que je viens de citer, nous ne pouvons que regretter, une fois encore, de ne pas avoir été entendus sur nos propositions. Nous constatons entre autre l'absence de politique culturelle qui aurait pu être

financée par la suppression des avantages des personnels de catégorie A, les seuls à ne pas avoir subi les restrictions budgétaires de l'automne ».

Monsieur le Maire indique que ce budget est sans augmentation d'impôt et sans emprunt.

Il précise que sur le mandat la ville perd 1 million de DGF.

Avec le FPIC, la ville va se retrouver avec 4 millions d'euros à la fois de baisse de dotation (1 million) et 3 millions de ponction du fonds de péréquation.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus de Saint-Jean-de-Maurienne qui s'investissent sans compter au sein de la communauté de communes à travers leurs responsabilités respectives.

Il indique que la richesse créée au niveau de la CCCM l'est en partie grâce à Saint-Jean-de-Maurienne et qu'il n'est pas incohérent qu'à un moment ou à un autre notre ville puisse en avoir des retours et en profiter à la fois grâce à des investissements mais également par des dotations.

Il remercie à la fois le président et l'ensemble des élus qui ont bien voulu suivre sa demande d'augmenter de façon très sensible la dotation de solidarité. Il rappelle qu'il n'y a pas eu de dotation de solidarité pendant deux exercices budgétaires.

Il réaffirme la volonté de continuer à investir. Il salue le travail réalisé avec la CCCM sur l'attractivité du centre-ville et remercie les élus qui s'investissent au sein du comité directeur de Saint-Jean-de-Maurienne Tourisme & Événements. Il ajoute qu'à ce jour, l'effectif de l'office de tourisme est surcalibré pour mener les actions. Une action de réflexion est actuellement en cours (mutualisation avec la CCCM ou trouver d'autres pistes qui permettraient de dégager des marges de manœuvre).

Il ajoute que la 3^{ème} quinzaine culturelle débutera le 19 mai 2016 (plus de 6 000 spectateurs en 2015).

Après la quinzaine culturelle débutera le festival de théâtre et des arts vivants, du 14 au 17 juillet 2016. La marraine de ce festival sera à Saint-Jean-de-Maurienne le samedi 9 avril pour en dévoiler les grandes lignes.

Monsieur le Maire indique qu'elle n'a jamais été la marraine d'une saison culturelle à Saint-Jean-de-Maurienne.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Vote à l'unanimité : 6 abstentions : Philippe ROLLET, Françoise COSTA, Daniel DA COSTA, Josiane VIGIER, Florence ARNOUX LE BRAS, Lomig LE BRAS.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Jean-Paul MARGUERON indique que les modifications tarifaires ont été intégrées dans les recettes.

Estimation faite à 1 719 000 € de recettes (factures d'eau vendue aux particuliers et aux administrations de Saint-Jean-de-Maurienne).

Il rappelle que les recettes eau et assainissement viennent sur le budget de l'eau et sont ensuite dispatchées du budget de l'eau sur le budget de l'assainissement.

Travaux sur la liaison Villard Jarrier/Panorama, travaux rue de la Charité, restes à réaliser sur les cuves qui ont été refaites en fin d'année.

Petit excédent à ce jour.

Vote à l'unanimité.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Jean-Paul MARGUERON précise qu'il y a moins d'investissements. La seule grosse dépense est la participation au SIA. Ce budget se porte bien. Pas de grosses opérations à envisager.

Vote à l'unanimité.

e) Fixation du taux des contributions directes

Monsieur le Maire propose pour 2016 le maintien des taux des contributions directes, soit :

- Taxe d'habitation : 15,48 %
- Foncier bâti : 19,61 %
- Foncier non bâti 106,76 %

Vote à l'unanimité.

f) Attribution des subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle qu'un tableau de présentation a été diffusé à l'ensemble du conseil municipal avec la note de synthèse.

Philippe ROLLET indique que Daniel DA COSTA a reçu une convocation pour la commission sport la veille de la réunion et que Monsieur DA COSTA en a informé Marie-Christine PAVIET, Directrice Générale des Services.

Monsieur le Maire indique qu'il ne faut pas hésiter à faire remonter les informations en cas de problèmes de ce genre.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres de la commission des finances pour le travail réalisé tout au long de l'année. Il indique qu'il est important que chacun puisse s'exprimer, puisse dire quelle est sa volonté politique même si elle ne rejoint pas forcément celle de la majorité. C'est ainsi que l'on arrive à un budget qui traduit une volonté politique forte, des axes forts.

Vote à l'unanimité.

g) Contrat d'occupation du domaine public conclu avec Monsieur Emmanuel LAVANDIER

Monsieur le Maire rappelle que la commune est notamment propriétaire d'un appartement pour la location à usage exclusif d'habitation situé Ecole Maternelle Aristide Briand, Avenue Aristide Briand à 73300 Saint-Jean-de-Maurienne et faisant partie du domaine public communal.

Cet appartement de type 4 est composé de trois chambres, d'un salon, d'une cuisine, d'une salle de bain, d'un WC, d'une cave et d'un grenier. Il couvre une superficie de 67,50 m².

Le montant du loyer mensuel initial s'élève à 395,96 €. Ce loyer sera révisable de plein droit chaque année le 1^{er} janvier en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers, publié par l'I.N.S.E.E., l'indice de base étant celui du 2^{ème} trimestre 2015 s'établissant à 125.25. Les charges s'élèvent à 95,63 €.

Cet appartement est libre et Monsieur Emmanuel LAVANDIER a saisi la commune par courrier reçu le 12 février 2016 pour louer cet appartement.

Vote à l'unanimité.

2. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

a) Mise à jour du tableau des emplois

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée, les mouvements de personnel et les modifications à apporter au tableau des emplois qui regroupe les emplois permanents et non permanents au 1^{er} janvier 2016.

Il explique que le tableau prend en compte les modifications de postes effectuées depuis le dernier budget liées notamment aux 14 avancements de grade de l'année 2016, à la baisse des effectifs des agents non titulaires décidée dans un contexte budgétaire contraint.

Il précise qu'il convient de procéder à la suppression de 5 postes dont certains ne sont plus pourvus depuis plusieurs années, à savoir :

- 1 poste de Directeur territorial à temps complet,
- 2 postes d'Agent de maîtrise principal à temps complet,
- 1 poste d'Adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet,
- 1 poste de Gardien de police municipale à temps complet.

Il précise que la suppression des postes énoncés ci-dessus a fait l'objet d'un avis du comité technique lors de ses séances des 22 mai 2015, 7 décembre et 17 décembre 2015.

Marie-Paule GRANGE indique qu'au 1^{er} janvier 2016 l'état des lieux de la collectivité compte 208 postes :

- 123 titulaires budgétés – actuellement 120 sont occupés et 3 sont non pourvus : 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe, 1 poste d'assistant d'enseignement artistique, 1 poste d'ATSEM,
- 58 non titulaires – 33 permanents et 25 non permanents
- 28 personnes mises à disposition par la Fédération des Œuvres Laïques (FOL), 1 personne mise à disposition par la CCCM et 1 personne mise à disposition par le Centre de Gestion.

Ces 208 postes correspondent à 148,56 équivalents temps plein.

Pour mémoire, au 1^{er} janvier 2015 l'effectif était de 226 personnes.

Philippe ROLLET demande où en est le dossier FOL (résorption de l'emploi FOL).

Marie-Paule GRANGE lui précise que c'est un chantier important à mener et que la municipalité s'y attache.

Marie-Christine PAVIET indique que la collectivité travaille sur 2 options : celle de l'intégration du personnel et celle de la constitution d'une délégation de service public avec la FOL, qui permettrait d'externaliser et de continuer le travail sans intégrer les agents aux effectifs. Mais tout n'est pas réglé, ce dossier est très compliqué.

Les agents de la FOL sont majoritairement affectés au service enfance de la CCCM mais certains d'entre eux partagent leur temps de travail entre le service vie scolaire de la ville et le service enfance de la CCCM.

Vote à l'unanimité : 4 abstentions : Philippe ROLLET, Françoise COSTA, Daniel DA COSTA, Josiane VIGIER.

b) Mandatement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour la collectivité des charges financières par nature imprévisibles qui ont amené la Ville de Saint-Jean-de-Maurienne à souscrire un contrat d'assurance risque statutaire depuis plusieurs années.

Il indique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie s'est engagé dans une procédure qui permettra de souscrire, à compter du 1^{er} janvier 2017, un contrat d'assurance commun aux collectivités et aux établissements publics du département qui en feront la demande, contre les risques financiers

liés à l'indisponibilité physique des agents territoriaux relevant ou pas, de la C.N.R.A.C.L. (maladie, accident de service, maternité ...).

Les contrats d'assurance proposés par les centres de gestion sont communément appelés « contrats d'assurance groupe », le groupe ainsi constitué permettant d'obtenir auprès des compagnies d'assurance, grâce à la mutualisation, des taux qui pourraient être plus intéressants que ceux qui sont actuellement appliqués à la Ville de Saint-Jean-de-Maurienne.

Pour pouvoir éventuellement adhérer au contrat résultant de cette procédure qui ferait l'objet d'une délibération ultérieure, il convient de mandater le Centre de Gestion afin qu'il mène cette procédure de marché pour le compte de la commune. Si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Savoie, les conditions financières obtenues ne conviennent pas à la collectivité, elle aura la faculté de ne pas adhérer au contrat.

Vote à l'unanimité.

3. HABITAT – APPROBATION DU PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE

Monsieur le Maire indique que la CCCM a délibéré à ce sujet lors de sa séance du 4 février 2016.

Cette politique de l'habitat est une politique volontariste de la CCCM puisque le PLH ne s'impose qu'au-delà de 50 000 habitants.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) sert à apporter des réponses aux problèmes du territoire et aux ambitions de développement en direction des communes et en direction des habitants avec des moyens internes, des financements et des partenariats (foncier, urbanisme, logement locatif aidé, accession à la propriété, amélioration de l'habitat, jeunes et insertion, vieillissement de la population).

Un 2^{ème} PLH a vu le jour pour renforcer l'attractivité résidentielle du territoire à long terme.

Le bilan du 1^{er} PLH a conclu sur l'enjeu d'investir dans la reconquête du parc vacant public et privé. Le phénomène de vacance est marqué et en progression. Sur le mandat précédent, une étude avait été menée par le CAL PACT sur la connaissance approfondie de cette vacance (parc social concentré sur Saint-Jean-de-Maurienne avec de la vacance très localisée et un problème de qualité de l'offre existante et de production d'une offre nouvelle).

Sur l'enjeu de faire émerger des produits logements abordables en accession comme en location, il faut rappeler que l'on a 72 % des moins de 40 ans qui sont logés dans le parc locatif (privé ou public), 2 locataires du parc privé sur 3 sont éligibles au parc conventionné et 35 % des propriétaires occupants sont éligibles aux aides de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Sur l'enjeu de définir une stratégie foncière partagée par toutes les communes, la recherche du développement démographique pousse les communes à ouvrir des terrains à bâtir, avec des stratégies foncières de développement hétérogènes selon les communes. Une concurrence fiscale s'effectue entre les communes avec des projets innovants à dupliquer.

Sur l'enjeu de renforcer les moyens humains dédiés à l'habitat, des réponses opérationnelles spécifiques seront à piloter, des moyens humains seront à mobiliser dans la durée (à minima 6 ans), des moyens financiers exceptionnels seront à capter.

Françoise MEOLI quitte l'assemblée à 20h15.

Le besoin en logements (hors grand chantier)

Hypothèse volontariste : + 0.4 %/an de croissance démographique.

- Vacants reconquis : 20 logements/an (pour une baisse de 3 points du taux de vacance fin PLH),
- Construction nouvelle : 25 logements/an,
- Une démarche qui doit être inscrite au SCOT (enjeu intercommunal),
- Marketing territorial ambitieux autour de Cœur de Maurienne.

20 logements vacants/an reconquis

- Enrayer la décroissance démographique

Construction nouvelle de 25 logements/an

- Gagner des habitants

Le besoin en logements (en lien avec le grand chantier)

Hypothèse PLH 2016-2022 : préparer le pic de main d'œuvre en 2022 (600 à 700 salariés sur Cœur de Maurienne).

- Créer les conditions pour atteindre les objectifs de mobilisation suivants sur la durée du chantier :
 - * S'appuyer sur la vacance de rotation (<1 ans) : environ 240 mobilisables,
 - * 30 % du parc vacant de plus d'un an : environ 200 captés,
 - * 10 % du parc de logements meublés : environ 40 captés,

* 50 % du parc public HLM vacant et parc des communes : environ 40 captés.

- Hypothèse sur le PLH :
 - * 50 à 100 vacants privés de plus d'un an,
 - * 20 vacants publics

Orientation 1 :

Retrouver une croissance démographique en lien avec l'économie locale et les atouts touristiques du territoire :

- Mettre en place un dispositif complet d'amélioration et de mobilisation du parc de logement existant
 - * Programme ciblé sur la vacance privée,
 - * Soutien à la requalification publique,
 - * OPAH « classique » et amélioration énergétique du parc de logements,
 - * Traiter des îlots dégradés du centre-ville.
- Valoriser l'image du territoire : maîtrise du développement et marketing territorial
 - * Communication sur les atouts du territoire et sur la stratégie habitat exemplaire,
 - * Développer des opérations de haute qualité urbaine et environnementale tout en limitant le phénomène d'extension urbaine.
- Défendre une gestion économe de l'espace
 - * Aide à la mise en œuvre opérationnelle de projets,
 - * Action de maîtrise foncière en adhérant à l'EPFL de Savoie,
 - * Promouvoir les formes d'habitat intermédiaire en mode alternatifs d'habitat.

Orientation 2 :

Organiser la réponse aux besoins du grand chantier :

- Faciliter et fluidifier les installations dans le parc locatif privé
 - * Une démarche de communication pour favoriser le rapprochement offre/demande,
 - * Un dispositif d'intermédiation locative pour la mobilisation de logements ne nécessitant pas de travaux.

Orientation 3 :

Poursuivre l'engagement en faveur d'une réponse adaptée aux ménages fragilisés

- S'assurer d'une offre suffisamment dimensionnée à destination des plus fragiles
 - * Renforcer le partenariat et l'animation en lien avec les instances du Programme Départemental d'Accès au Logement pour les Personnes Défavorisées (PDALPD),
 - * Aménager une aire d'accueil des gens du voyage de 10 places.

Condition de réussite :

Une gouvernance animée et adaptée au bassin d'habitat

- Créer les conditions de réussite du programme d'action PLH
 - * Créer un dispositif dynamique d'observation et d'évaluation de la politique locale de l'habitat,
 - * Renforcer l'animation du PLH,
 - * Promouvoir les liens avec les EPCI voisins que les questions d'habitat.

Approche financière du PLH 2016-2022

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL PLH
TOTAL PROGRAMME D'ACTIONS								
Fonctionnement (en milliers d'€)	67,0	182,5	160,9	174,4	167,9	171,3	86,3	168,4
Investissement (en milliers d'€)	85,7	420,7	380,7	320,7	320,7	320,7	113,2	327,1
TOTAL (en milliers d'€)	153	603	542	495	489	492	199	495
PLH 2016-2022								
Budget PLH en €/an/habitants	11,7 €	46,4 €	41,7 €	38,1 €	37,6 €	37,8 €	15,3 €	38,1 €

Calendrier

Juin 2014	Démarrage élaboration du PLH 2
4 février 2016	Délibération 1 : arrêt du projet de PLH 2016-2022
Mars-avril 2016	Avis des communes + Syndicat du Pays de Maurienne
Mai 2016	Délibération 2 suite aux avis communaux
Juin 2016	Comité Régional de l'Habitat
Juin/juillet 2016	Délibération 3 : Suite au Comité Régional de l'Habitat
Septembre 2016	PLH exécutoire après avis du Préfet – Mi 2016 – mi 2022

Jean-Paul MARGUERON remercie Daniel MEINDRE qui fait partie de la commission PLH PAH. Il précise qu'un gros travail a été réalisé depuis plus d'un an pour arriver à ce résultat.

Par délibération du 26 novembre 2012, complétée par celle du 5 juin 2014, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne a engagé la procédure d'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat sur son territoire.

Ce programme, défini pour une période de 6 ans, permettra de guider l'action publique dans la politique du logement.

Le projet de PLH, construit par le comité de pilotage, contient :

- Un diagnostic sur le fonctionnement du marché local du logement et sur les conditions d'habitat ;
- Trois orientations stratégiques comprenant l'énoncé des principes et objectifs du programme ;
- Un programme d'actions détaillé pour l'ensemble du territoire.

Partant des éléments de bilan du précédent PLH, du diagnostic et de rencontres et entretiens avec l'ensemble des acteurs mobilisés, les orientations et actions du PLH répondent aux enjeux d'attractivité de la ville centre, de transformation qualitative du parc de logements, de production de logements abordables en accession et en location. Il s'agira également d'adopter une stratégie foncière intercommunale.

Les orientations retenues sont les suivantes :

1. Retrouver une croissance démographique en lien avec l'économie locale et les atouts touristiques du territoire.
2. Organiser la réponse aux besoins en logements du grand chantier de la liaison ferroviaire Lyon-Turin.
3. Poursuivre l'engagement en faveur d'une réponse adaptée aux ménages fragilisés.

Elles sont déclinées par objectifs et actions dans le programme d'actions, celui-ci ayant été joint à la note de synthèse et présenté en séance de façon synthétique.

Conformément à l'article R.302-9 du Code de la construction et de l'habitation, il est demandé à chaque conseil municipal de bien vouloir donner un avis sur le projet de Programme de l'Habitat arrêté par délibération de la Communauté de communes Cœur de Maurienne. En application de cet article la commune dispose de deux mois à compter de la transmission du projet arrêté, pour délibérer sur le document, faute de quoi son avis est réputé favorable.

Vote à l'unanimité.

4. TRAVAUX – BOUCLAGE DES RESERVOIRS DE VILLARD-JARRIER ET DES OULLES.

CONVENTION DE SERVITUDE POUR LE PASSAGE D'UNE CANALISATION PUBLIQUE D'EAU POTABLE EN TERRAIN PRIVE

Dans le cadre du projet de bouclage des réservoirs de Villard Jarrier et des Oulles par une canalisation d'eau potable pour sécuriser la ressource en eau de ce secteur, une délibération du 7 mai 2015 reçue en Sous-préfecture le 13 mai 2015 autorisait Monsieur le Maire à signer des conventions sous forme authentique.

Il convient de reprendre cette délibération en cela qu'elle autorisait Monsieur le Maire à les signer et désormais de recourir à l'acte authentique passé en la forme administrative pour les conventions à intervenir.

L'emprise nécessaire à ce projet est située sur les parcelles privées inscrites au cadastre de la commune de Saint-Jean-de-Maurienne sous les références ci-après :

CIVILITÉ	PRÉNOM	NOM	SECTION	NUMÉRO DE PARCELLE	SURFACE EN m ²	LIEU-DIT	EMPRISE EN ml
Monsieur	JEAN BAPTISTE ETIENNE	GADEN	D	128	570	LES PETITES RIPPES	21 + 12
Monsieur	JEAN BAPTISTE ETIENNE	GADEN	D	134	87	LES PETITES RIPPES	4
Madame	ANGELINE MARIE	FEDELE	D	134	87	LES PETITES RIPPES	4
Madame	MARIE JOSE	JULLIARD	D	130	1459	LES PETITES RIPPES	35
Monsieur	ANDRÉ	DELEGLISE	D	132	537	LES PETITES RIPPES	25
Monsieur	CHRISTIAN MICHEL	DELEGLISE	D	132	537	LES PETITES RIPPES	25
Madame	HUGUETTE ANDRÉE	DELEGLISE	D	132	537	LES PETITES RIPPES	25
Monsieur	JOËL FRANÇOIS PIERRE ANTOINE	DELEGLISE	D	132	537	LES PETITES RIPPES	25
Madame	FERNANDE LUCIENNE ALEXIA	MARCOZ	D	132	537	LES PETITES RIPPES	25
Madame	ANNE MARIE JOSÉPHINE	BENOIT	D	133	87	LES PETITES RIPPES	4
Madame	DOMINIQUE MARIE SIMONE	VIALLET	D	133	87	LES PETITES RIPPES	4
Madame	MARIE PAULE	VIALLET	D	133	87	LES PETITES RIPPES	4
Monsieur	PAUL JUSTIN JOSEPH	VIALLET	D	133	87	LES PETITES RIPPES	4
Monsieur	GUY ANTOINE ELIE	JULLIARD	D	155	1405	LES PETITES RIPPES	18
Monsieur	JACQUY ERNEST MAURICE	CAFFO	D	156	3340	LES PETITES RIPPES	58 + 23

Monsieur	MARCEL EUGENE	CAFFO	D	156	3340	LES PETITES RIPPES	58 + 23
Madame	MARIE LOUISE MAURICETTE	CAFFO	D	156	3340	LES PETITES RIPPES	58 + 23
Madame	MARIE-CLAUDE	CHAPPELLAZ	D	38	920	PLAN DES COMBES	46
Madame	CORINNE	PARAZ	D	38	920	PLAN DES COMBES	46
Monsieur	MICHEL ETIENNE	PARAZ	D	38	920	PLAN DES COMBES	46
Madame	SYLVIE	PARAZ	D	38	920	PLAN DES COMBES	46
Madame	VÉRONIQUE	PARAZ	D	38	920	PLAN DES COMBES	46

La convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles chaque propriétaire autorise l'intervention de la commune pour l'établissement, l'entretien, la réparation ou le remplacement de cette canalisation publique d'eau potable, conformément à *l'article L 152-1 du code rural et de la pêche maritime*.

La convention est conclue à titre gratuit et pour la durée de vie de la canalisation ou de toute autre canalisation qui pourrait lui être substituée sans modification de l'emprise existante.

Elle peut être enregistrée et publiée au service de la publicité foncière de Chambéry à la diligence et aux frais de la commune.

La publication des conventions préalable au service de publicité foncière n'est pas encore réalisée. Les travaux sont prévus début de l'été 2016.

Cependant, la publication de conventions est un préalable à l'exécution des travaux. Il est donc proposé de passer les conventions en la forme administrative pour assurer les délais de publication.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions législatives suivantes :

L'article L 1212-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques dispose que « les personnes publiques ont qualité pour passer en la forme administrative leurs actes d'acquisition d'immeubles et de droits réels immobiliers ou de fonds de commerce ».

L'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales mentionne que « Les maires, les présidents des conseils départementaux et les présidents des conseils régionaux, les présidents des établissements publics rattachés à une collectivité territoriale ou regroupant ces collectivités et les présidents des syndicats mixtes sont habilités à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par ces collectivités et établissements publics ».

Il est précisé en son *alinéa 2* que « la commune est représentée par l'un des adjoints dans l'ordre de leur nomination lors de la signature et de l'authentification de ces actes ».

Ainsi, l'acte authentique passé en la forme administrative sera établi par les services de la commune qui s'occuperont également des formalités de la publicité foncière.

Monsieur Jean-Paul MARGUERON, 1^{er} Maire-Adjoint, est désigné pour représenter et signer l'acte au nom de la commune. En cas d'empêchement de ce dernier, Madame Marie-Paule GRANGE, 2^{ème} Maire-Adjoint, est désignée pour le remplacer.

Vote à l'unanimité.

5. COMMUNICATIONS

a. Bilan des marchés publics passés en 2015 (Code des Marchés Publics – Article 133)

La liste des marchés publics passés en 2015, en application de l'article 133 du code des marchés publics, a été adressée à tous les conseillers municipaux.

b. Vente de la maison « ONF »

Monsieur le Maire indique que la commune avait un acquéreur mais il s'est désisté.

La maison ONF a donc été remise en vente pour un prix de 179 000 €.

c. Journée citoyenne

Elle aura lieu le 11 juin prochain.

Patricia SONZOGNI présente le diaporama qui a été présenté il y a une quinzaine de jour au SENAT dans le cadre de l'ODAS, journée consacrée à ces journées citoyennes.

Elle fait un rappel de ce qui a été fait depuis 2009 à Saint-Jean-de-Maurienne dans le cadre du vivre-ensemble.

Monsieur le Maire indique que cette journée citoyenne qui est un objectif depuis des années s'inscrit dans une politique globale.

Il rappelle qu'en décembre 2009, dans le cadre des ateliers nationaux du vivre-ensemble, la ville de Saint-Jean-de-Maurienne a affirmé sa volonté de développer ses politiques de vivre-ensemble, de renforcer son engagement citoyen, de développer des actions intergénérationnelles pour en faire de véritables leviers du mieux vivre ensemble.

Sur la méthode, le vivre ensemble et l'intergénérationnel ont été mis dans toutes les orientations et dans toutes les politiques menées par la ville. L'ensemble des services de la ville ont travaillé en transversalité autour de cet objectif commun.

Une commission extramunicipale intergénérationnelle a été créée en 2010, constituée de 29 membres et présidée par Marie-Paule GRANGE.

Elle travaille selon 4 axes :

- Cadre de vie / aménagement de l'espace,
- La non-violence,
- Faire sortir les gens,
- Semaine intergénérationnelle et accès à la culture.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet culturel et artistique est fédérateur autour d'un axe fort, l'intergénérationnel :

- Faire de la culture et des pratiques artistiques un fer de lance pour le développement d'une politique du vivre ensemble, un vecteur de lien social pour l'ensemble de la population.

La semaine intergénérationnelle permet tous les ans à un millier de personnes de participer à l'ensemble des actions (une vingtaine dans l'année).

La quinzaine culturelle, en place depuis 2013, s'inscrit pleinement dans cet objectif de faire participer, de fédérer et de faire en sorte que les gens se retrouvent sur des thématiques communes.

Il faut bien évidemment qu'il y ait une mobilisation des agents de la collectivité au sein des services. Le vivre ensemble doit être un enjeu et un objectif commun et partagé.

Depuis 2014, une action est sectorisée afin de réaffirmer la proximité comme Fondamental du lien social et moteur d'initiatives et d'actions.

Toute l'année, des initiatives vivre ensemble sont programmées :

- Soirée dansante,
- Chasse aux œufs,
- Quinzaine culturelle,
- Grand quizz musical,
- Papi, mamie, je t'invite au resto,
- Semaine intergénérationnelle,
- Pique-nique de la rentrée,
- Fête du pain,
- Dictée géante,
- Fête des voisins,
- Le Petit Montmartre (action nouvelle qui va débiter au mois de mai 2016),
- Vins chauds dans les quartiers,
- Journée citoyenne.

A ce jour, 5 commissions de quartiers ont été créées (quartier Bastille Sous Le Bourg, quartier Chaudannes, quartier centre-ville, quartier lycée Paul Héroult, quartier Clapeys-Panorama-La Combe-Le Tilleret) ce qui permet aux habitants volontaires de participer à un projet de quartier, de travailler sur des actions, de les prioriser et de participer à leur élaboration.

L'an dernier, un goûter géant a été organisé pour tester le principe de la journée citoyenne (travaux de nettoyage, d'embellissement), inauguration du local servant pour l'aide aux devoirs et de lieu de rencontre sur la Bastille, entièrement rénové grâce à l'aide des gens du quartier et des ambassadeurs.

Les éducateurs de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de Savoie (Mathieu et Corinne) et l'Association Cantonale d'Animation sont largement impliqués dans certaines actions.

Patricia SONZOGNI indique que la journée citoyenne aura lieu le samedi 11 juin sur l'ensemble de la ville de Saint-Jean-de-Maurienne. A l'initiative de la ville de Saint-Jean-de-Maurienne et en lien avec les commissions de quartiers elle a pour but de mobiliser les habitants autour d'un projet d'amélioration du cadre de vie, favorisant ainsi la communication, la convivialité et la cohésion entre les habitants permettant de mieux se connaître. Elle permet également aux élus et aux services de créer un lien de proximité avec les concitoyens.

Patricia SONZOGNI présente la liste des chantiers : entretien des espaces verts dans les différents quartiers, travaux de peinture, amélioration du four à pain, fabrication d'une boîte à livre qui sera installée dans le jardin de l'Europe, repas du midi pris en commun dans le jardin de l'Europe, création d'une fresque participative avec la Sauvegarde, ateliers pour enfants et ramassage d'encombrants dans la ville.

Cette liste n'est pas exhaustive. La seule condition est que l'activité soit réalisable sur une journée et qu'elle soit terminée en fin de journée.

Une réunion d'information aura lieu le lundi 9 mai à 18h30 au théâtre Gérard Philipe au sujet de la journée citoyenne.

- Monsieur le Maire donne une précision concernant le PLH 2006-2012 :

Budget prévu	1 444 296,00 €,
Réalisé :	1 003 809,02 €.
PLH 2016-2022 : budget prévisionnel : 2 972 000,00 €.	

QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Monsieur le Maire informe l'assemblée que la CDCI s'est réunie le 21 mars 2016. Il précise qu'il y aura dans le futur une fusion entre la CCCM et la communauté de communes de l'Arvan. Ce schéma a été soumis et voté par la CDCI. Il n'y aura donc plus qu'une seule communauté de communes au 1^{er} janvier 2017, Arvan et Cœur de Maurienne.
- ⇒ Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 25 avril à 18h30 et le prochain conseil communautaire, le mercredi 27 avril, à 19h30.
- ⇒ Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de Monsieur Eric CLARAZ-BONNEL, secrétaire du comité d'établissement de l'ONERA, dans le prolongement du vœu pris par le conseil municipal de Saint-Jean-de-Maurienne en date du 23 décembre 2015 concernant la situation du centre ONERA MODANE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.